



## AVIS PUBLIC

### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL / BUDGET 2021

Conformément aux dispositions de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, veuillez prendre avis que le budget de l'année 2021 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023 de la Ville de Saint-Eustache seront soumis pour adoption à une séance extraordinaire du conseil qui sera tenue à huis clos, mercredi le 16 décembre 2020, laquelle sera diffusée sur le site internet de la ville <https://www.saint-eustache.ca/mairie-conseil-municipal-seances-du-conseil/webdiffusion-des-seances-du-conseil-municipal>.

Fait à Saint-Eustache, ce 17<sup>e</sup> jour de novembre 2020.

La greffière,  
Isabelle Boileau